

Contacts

> **Chambre d'agriculture du Haut-Rhin**
Contact : Emmanuel Molard
Tél. : 03.89.20.97.00
Courriel : e.molard@haut-rhin.chambagri.fr

> **Chambre d'agriculture du Bas-Rhin**
Service Environnement - Gestion du Territoire
Contact : Rémy Michael
Tél. : 03.88.19.55.36
Courriel : r.michael@bas-rhin.chambagri.fr

> **Agence de l'eau Rhin-Meuse**
www.eau-rhin-meuse.fr
Contact : Fabien Potier
Tél. : 03.87.34.48.86
Courriel : fabien.potier@eau-rhin-meuse.fr

> **Région Alsace**
Contact : Béatrice Bulou
Tél. : 03.88.15.69.12
Courriel : beatrice.bulou@region-alsace.eu
Web : www.region-alsace.eu

> **Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Bas-Rhin (DDAF 67)**
• pour les demandes concernant le PVE ou les MAE :
contact : Division Economie Agricole
• pour les demandes concernant la police de l'eau :
contact : Division Eau Environnement et Aménagement du Territoire
Tél. : 03.88.25.20.00

> **Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Haut-Rhin (DDAF 68)**
Sous direction de l'environnement
Tél. : 03.89.24.83.05
Courriel :
env.DDAF68@agriculture.gouv.fr

Où trouver le SAGE ?

- Sur Internet
www.gesteau.eaufrance.fr
- Au près du Secrétariat de la Commission Locale de l'Eau



La CLÉ : structure de concertation

La **Commission Locale de l'Eau** (CLE) du SAGE ill-nappe-rhin est l'un des pivots de la politique de l'eau. Aux côtés des représentants des industriels, des collectivités et des services de l'Etat, la profession agricole est représentée par la Chambre Régionale d'Agriculture.

La CLE veille à la bonne application du SAGE

L'approbation préfectorale du SAGE a permis aux acteurs locaux de disposer d'un document cadre adapté à leurs préoccupations et attentes locales.

Celui-ci doit être pris en compte dans tous les projets ayant un impact sur l'eau : pour toute action sur le milieu naturel (remblai, pompage en nappe, consolidation de berges...), il est nécessaire d'anticiper les dispositions du SAGE et les services de l'état vérifient la compatibilité du projet avec le SAGE ill-nappe-rhin pour les dossiers dits « loi sur l'eau » (demande d'autorisation et déclaration).

Par exemple, quand un agriculteur souhaite irriguer une parcelle, il doit tenir compte du SAGE qui vise notamment à protéger les cours d'eau les plus sensibles. Ainsi, les pompages dans les cours d'eau phréatiques ne sont pas permis ; dans la mesure du possible, le pompage direct (création d'un puits) dans la nappe est à privilégier par rapport au pompage dans un cours d'eau de la plaine. Le puits sera équipé de façon à préserver la nappe de toute contamination.



Commission Locale de l'Eau

Secrétariat - Animation
Région Alsace - 1 place du Wacken - BP 91006
67070 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 15 67 84
Courriel : sageillnapperhin@region-alsace.eu



Création : Agence A.S Communication - Octobre 2008 - © Photos : © Marbach et Schwebel / Région Alsace - Agence de l'eau Rhin-Meuse - Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin



L'eau : atout fragile pour l'agriculture

La présence d'eau en abondance dans la plaine d'Alsace contribue au développement des grandes cultures (maïs principalement), cultures spéciales et légumes.

Aujourd'hui, l'eau de la nappe et de certaines rivières permet l'irrigation de plus de 50 000 hectares de terres agricoles. Cette eau assure l'optimisation des rendements et la qualité des cultures et contribue ainsi à la viabilité économique de nombreuses exploitations agricoles.

Ressource fragile

L'eau est cependant rendue particulièrement vulnérable en raison d'une activité humaine importante. Comme les autres

activités, l'agriculture peut entraîner la dégradation de cette ressource.

La présence de nitrates d'origine agricole peut être liée aux excès de fertilisations minérales et organiques et à l'absence de couverture hivernale des sols. On trouve également des produits phytosanitaires et notamment l'atrazine (aujourd'hui interdite) et ses produits de dégradation. D'autres molécules dépassent par endroits les seuils limites (diuron, isoproturon, etc).

En eaux superficielles, la présence d'une quinzaine de matières actives est mesurée occasionnellement, principalement lors des épisodes de traitements d'automne et de printemps avec des teneurs pouvant dépasser largement les normes de qualité vis-à-vis du milieu (glyphosate, triazines, urées).

Des origines variées

Au champ par infiltration ou ruissellement, à l'exploitation lors du remplissage ou rinçage du pulvérisateur, ces pollutions peuvent rendre non potables les eaux directement concernées. Jardiniers amateurs, collectivités, gestionnaires de route, sont également impliqués. Malgré de plus faibles quantités de produits utilisées, leur application sur des zones imperméables impacte également les cours d'eau et les eaux souterraines.

Pourquoi le SAGE ill-nappe-rhin ?

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

En 1992, pour la 1^{ère} fois, la loi a permis aux acteurs locaux de définir les règles de gestion et d'utilisation des ressources en eau. Toutes les parties prenantes d'un territoire (industriels, particuliers, collectivités ainsi que les agriculteurs) ont cherché à garantir, d'une part, le bon développement de toutes les activités et, d'autre part, la préservation des ressources hydriques.

C'est ainsi que, dès 1997, la profession agricole a siégé au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE), à côté des industriels et des collectivités de la plaine d'Alsace, pour élaborer le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ill-nappe-rhin. Celui-ci énonce un certain nombre de dispositions pour restaurer la qualité de la nappe d'Alsace, des cours d'eau de la plaine et des zones humides.

Nous mettons d'ores et déjà en œuvre bon nombre de ces mesures (opérations agri-mieux, limitation de l'usage des produits phytosanitaires, ...) et il faut poursuivre en ce sens. Des actions sont également réalisées par les industriels et les collectivités qui, comme nous, ont besoin d'eau de bonne qualité en quantité suffisante.

L'eau est l'affaire de tous. Agissons ensemble pour en sauvegarder la qualité.

Jean-Paul Bastian
Président
de la Chambre Régionale d'Agriculture



A savoir

Aspects quantitatifs

(Source Agence de l'eau, 2005)

- Environ 35 milliards de m³ d'eau constituent la nappe d'Alsace.

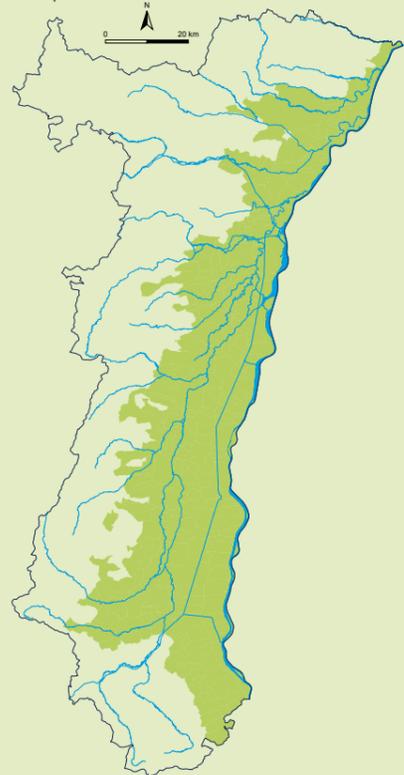
- 429 millions de m³ ont été prélevés en 2005 dont :

- 310 millions pour l'industrie
- 67 millions pour l'irrigation. La majorité de ce prélèvement est consommée par les plantes ou évaporée, c'est de loin le principal prélèvement net. Il s'y ajoute 11 millions de m³ prélevés dans les rivières.
- 50 millions pour l'eau potable

- 1,6 milliard de m³ d'apports annuels à la nappe (précipitations, échanges avec les cours d'eau). Les prélèvements dans la nappe ne remettent pas en cause à ce jour le renouvellement de la nappe rhénane.

Un périmètre étendu

Le SAGE s'étend sur 320 communes entre Leymen dans le Sundgau au Sud et Lauterbourg au Nord. Il recouvre une surface approximative de 3000 km² soit près du tiers de la superficie de la région. L'activité agricole qui occupe la plus grande partie du périmètre est bien sûr directement concernée par ces programmes, qu'il s'agisse de l'utilisation des intrants, de l'occupation des sols ou des prélèvements d'eau.



En vert, le périmètre du SAGE ill-nappe-rhin

Cartographie : Région Alsace SIG / A.S Communication
Données : APRONA, Préfectures 67&68, Région Alsace
Fond de Carte : ©IGN Route 500 (Ed. 1997)

Protéger la nappe et gérer l'eau

Exploitants agricoles, vous êtes des acteurs essentiels dans la mise en œuvre du SAGE : votre activité est directement liée à différents domaines d'actions du SAGE.

Afin de préserver la nappe, il est indispensable de **renforcer la lutte contre la pollution par les nitrates et les produits phytosanitaires** d'origine agricole. L'information et la formation des acteurs sont donc capitaux.

Informez et conseillez

A ce titre, le SAGE préconise :

- **l'intensification des formations** des conseillers, des fabricants et des revendeurs de matériels et d'engrais ;

- **l'intensification des opérations de conseil Agri-mieux :**

- renforcer les campagnes d'information collectives,
- mettre en place localement des réseaux d'agriculteurs permettant un échange d'expérience,
- poursuivre la coordination au sein des structures de concertation locales (Comités de pilotage).

- **la mise en place d'un conseil individualisé ciblé** dans les zones fortement contaminées et en priorité sur les zones de captage d'eau potable et leur bassin versant d'alimentation.

- enfin, le SAGE préconise de soutenir **les filières agricoles respectueuses de l'environnement**, et notamment de mener des actions collectives. Il apporte son soutien aux filières biologiques, particulièrement dans les zones les plus sensibles.

- **Protéger la ressource en eau afin d'assurer la distribution d'eau potable**

L'aire d'alimentation est l'échelle d'intervention la plus pertinente pour obtenir véritablement une amélioration de la qualité du captage d'eau potable. En effet, c'est sur un tel territoire que des actions préventives permettent de retrouver des eaux brutes de bonne qualité, évitant ainsi tout traitement pour pouvoir être distribuées. Aussi, les agriculteurs ont la possibilité de mettre en place, dans les territoires prioritaires, des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) indemnisées afin de modifier leurs pratiques pour tenir compte de la vulnérabilité de la ressource en eau.

Le SAGE encourage les exploitants à s'engager dans des mesures volontaires pour la préservation de la ressource en eau.

Dans les bâtiments



Aire de remplissage et local de stockage des produits phytosanitaires.

- **Préparer les traitements en toute sécurité**

Pour lutter contre la pollution par des phytosanitaires d'origine agricole, le SAGE recommande de réduire les risques de pollutions avant et après traitement :

- lieu de stockage adapté,
- gestion des fonds de cuve,
- présence d'une aire de remplissage (mutualisation possible entre agriculteurs).

- **Choisir des itinéraires culturaux favorisant la limitation d'intrants tout en maintenant son revenu :**

- calcul des doses
- utilisation ou non de phytosanitaires
- stratégie de désherbage
- orientation vers des techniques alternatives.

Dans les champs



Un champ de phacélie : piège à nitrate

- **Mettre en œuvre des méthodes alternatives aux produits phytosanitaires**

Ces techniques, en particulier le binage, permettent de réduire les quantités de produits appliqués pour une même efficacité.

- **Respecter les distances et périodes d'épandage**

Rappelons par exemple que l'épandage d'engrais est interdit à moins de 5 mètres des cours d'eau et les déjections animales à moins de 35 mètres.

- **Développer une couverture des sols**

La couverture des sols permet de limiter la fuite des nitrates, les ruissellements et les phénomènes d'érosion.

- **Ne pas retourner les prairies**

Les prairies ne font pas l'objet de traitement phytosanitaire et demandent peu d'azote. Elles constituent de ce fait un élément favorable pour l'environnement et le maintien de la faune.

- **Créer des zones tampons**

Le SAGE recommande de mettre en place des zones tampons (associant bandes enherbées, végétation de berges, milieux humides ou haies), afin de diminuer les transferts de pollution des sols vers les cours d'eau, en priorité dans les secteurs situés en amont des zones d'infiltration vers la nappe.



Le binage permet de réduire de 40% l'utilisation d'herbicides

Témoignages



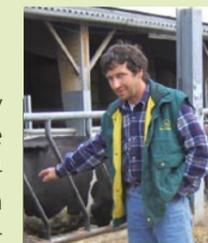
Pascal Mary s'est installé en 1994 sur l'exploitation familiale à Roeschwoog. Aujourd'hui, il exploite environ 135 ha dont 100 ha

de maïs irrigué, 15 ha de blé, 1,5 ha de pommes de terre et le reste en herbe.

En 2004, il fait l'acquisition d'une bineuse de six rangs, avec des griffes en pattes d'oies. Pour l'achat de ce matériel, l'investissement de 5 500 euros a été financé à hauteur de 30% par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse*.

« J'ai utilisé la subvention pour investir dans du nouveau matériel, alors que je sentais venir la demande de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, surtout dans la zone vulnérable et le captage d'eau qui se mettait en place. Je réalise dans le maïs un traitement en pré-levée et, si nécessaire, un rattrapage à dose réduite suivi d'un passage de la bineuse sur la totalité des parcelles. Le binage me prend du temps, mais il permet de réduire mes doses et ainsi mes charges. Cette technique nécessite une observation des parcelles et de leurs mauvaises herbes. Je trouve dommage que nos actions, telles que le désherbage mécanique, qui réduit l'utilisation de produits phytosanitaires, ne soient pas plus valorisées auprès du grand public pour que celui-ci ait une meilleure image de l'agriculture. »

*Aujourd'hui ce type d'acquisition est financé à 40% dans le cadre du Plan Végétal pour l'Environnement. Adressez-vous à votre DDAF ou à la Chambre d'Agriculture.



Alain et Marie-Line Rosenblatt et Jean-Luc Koerper sont associés au sein du GAEC du Talmatt à Kappelen.

Ils élèvent 65 vaches laitières et cultivent 90 ha de maïs, 60 ha de blé et 12 ha de colza tout en pratiquant le non-labour depuis une douzaine d'années.

« Nos parcelles sont situées dans une zone fragile correspondant à l'aire d'alimentation des captages de la Hardt. Pour limiter les pollutions diffuses, nous avons décidé cette année de nous engager dans un contrat MAET proposé par la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin et la Mission Eau. Concrètement, il s'agit d'implanter des CIPAN* pour absorber le surplus d'azote présent dans le sol et limiter le lessivage des nitrates en période hivernale. Pour nous, le seul inconvénient de cette mesure est l'interdiction d'épandre fumiers et lisiers avant l'implantation de la moutarde !

Nous pratiquons également la lutte biologique contre la pyrale du maïs. La mesure la plus délicate concerne la réduction progressive des doses homologuées d'herbicides utilisés en grande culture. Pour atteindre l'objectif ambitieux de - 40% en 5 ans, nous avons été contraints de changer nos stratégies de désherbage du maïs (traitements uniquement en post-levée et précocement), du blé et du colza en utilisant des produits plus complets. Cette démarche nécessite une observation attentive des parcelles et le respect de bonnes conditions hygrométriques pour optimiser les traitements, en bref, d'être un bon technicien ! »

*Cultures Intermédiaire Pièges à Nitrates